

CAHIER DE PROGRAMME

TECHNIQUES DE DENTUROLOGIE (110.B0)

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Pour obtenir un diplôme d'études collégiales, vous devez avoir satisfait aux trois conditions suivantes :

1. Avoir **réussi** tous les cours de la grille de votre programme.
2. Avoir **réussi** l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l'admission à l'université. L'obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour l'étudiant du secteur technique que pour celui du secteur préuniversitaire.
3. Avoir **réussi** l'épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un(ou des) cours est(sont) porteur(s) de cette épreuve et est(sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) prévoit que « L'admission à l'épreuve synthèse de programme requiert que l'étudiant soit, à cette session, inscrit aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

STATUT « TEMPS PLEIN » ET LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Pour maintenir le statut « temps plein », l'étudiant doit être inscrit à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). L'étudiant inscrit à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de l'étudiant, les cours de mise à niveau et les cours de structures d'accueil universitaire reconnus par le Ministère sont pris en compte pour établir le statut de l'étudiant. **L'inscription à un cours non inclus au programme n'est pas autorisée dans ce contexte.**

	SESSION 1			SESSION 2			SESSION 3			SESSION 4			SESSION 5			SESSION 6		
Formation générale																		
26 2/3 unités	Activité physique et santé 109-101-MQ 1 1 1			Activité physique et efficacité 109-102-MQ 0 2 1			Philosophie et rationalité 340-101-MQ 3 1 3			Activité physique et autonomie 109-103-MQ 1 1 1 PA 109-101 et 102			Philosophie : éthique et politique 340-CEJ-EM 3 0 3 PA 340-102-MQ					
	Écriture et littérature 601-101-MQ 2 2 3			Littérature et imaginaire 601-102-MQ 3 1 3 PA 601-101-MQ			Littérature québécoise 601-103-MQ 3 1 4 PA 601-102-MQ			Français : Communication orale et écrite 601-CEJ-EM 3 1 2 PA 601-103-MQ								
	Anglais 604-xxx-MQ 2 1 3 selon le test			Anglais : Communication orale et écrite 604-yyy-EM 2 1 3 PA 604-xxx-MQ														
													Complémentaire ¹ COMPL 3 0 3			Complémentaire ¹ COMPL 3 0 3		
Formation spécifique																		
65 unités	Analyse de la fonction de travail et des lois la régissant 110-CHA-03 2 1 1 OODV - OOEJ			Approche clinique adaptée à la denturologie 110-203-EM 1 2 1 OODW - OODY - OOE0 OOEA - OOEK - OOE0 PA 101-906-EM, 110-CHB-04 CR 110-213-EM, 350-934-EM			Équilibre du système bucco-dentaire 110-404-EM 1 3 2 OOE2 PA 110-213-EM, 242-CGB-04 CR 110-CHJ-05, 110-CHK-05			Fabrication de protecteurs buccaux et modification de prothèses 110-405-EM 1 4 2 OOE4 - OOE5 - OOE7 PA 110-304-EM PA 110-CHJ-05			Gestion d'un cabinet de denturologie 401-903-EM 2 1 2 OOEG					
	Analyse des conditions buccodentaires I 110-CHB-04 2 2 2 OODW CR 101-906-EM, 242-CGB-04			Analyse des conditions buccodentaires II 110-213-EM 2 1 2 OODW PA 101-906-EM, 110-CHB-04 CR 110-203-EM			Prise d'empreinte et fabrication de PEI 110-304-EM 1 3 1 OOE1 - OOE3 PA 101-904-EM, 110-213-EM PA 110-203-EM			Traitements cliniques adaptés 110-408-EM 1 7 1 OOE6 - OOE7 - OOE8 - OOE4 PA 110-304-EM CR 110-435-EM, 110-445-EM			Plan de traitement et traitements pré-prothétiques 110-516-EM 2 4 4 OOEA - OOE0 - OOE1 - OOEK - OOE0 PA 110-408-EM, 110-CHM-04 PA 110-435-EM, 110-445-EM			Conception et fabrication de prothèses sur implants 110-604-EM 2 2 2 OOEH - OOE4 PA 110-516-EM		
	Caractéristiques spatiales des structures buccodentaires 242-CGB-04 2 2 2 OODX CR 101-906-EM, 110-CHB-04			Comportement clinique adapté 350-934-EM 2 2 2 OOE0			Conception et modification de structures métalliques I 110-303-EM 1 2 1 OOE9 PA 110-213-EM			Conception et modification de structures métalliques II 110-503-EM 1 2 1 OOE9 PA 110-303-EM			Séminaire ² 110-613-EM 2 1 2 OOEK - OOE0 - OOEJ PA 110-528-EM CR 110-60D-EM					
	Analyse des conditions générales de santé 101-906-EM 4 2 2 OODW CR 110-CHB-04			Contrôle et prévention antimicrobiens 101-904-EM 2 2 2 OODY PA 101-906-EM			Conception et confection de PCA I 110-CHJ-05 1 4 2 OOE6 - OOE7 - OOE8 PA 110-205-EM CR 110-404-EM			Confection de PCA II 110-435-EM 1 4 2 OOE1 - OOE7 - OOE8 - OOE0 PA 110-CHJ-05, 110-304-EM CR 110-408-EM, 110-445-EM								
	Fabrication de prothèses amovibles I 110-104-EM 1 3 2 OOE3 - OOE6 CR 110-CHB-04, 242-CGB-04			Procédés de montage de prothèses complètes 110-205-EM 1 4 2 OOE7 PA 110-104-EM, 242-CGB-04			Conception et confection de PPA I 110-CHK-05 1 4 2 OOE6 - OOE7 - OOE8 PA 110-205-EM CR 110-404-EM			Confection de PPA II 110-445-EM 1 4 2 OOE1 - OOE7 - OOE8 OOE9 - OOE0 PA 110-CHK-05, 110-304-EM CR 110-408-EM, 110-435-EM			Conception et confection de PCA, de PPA et immédiates 110-528-EM 1 7 2 OOE3 - OOE8 - OOE0 OOE0 - OOE0 PA-110-CHM-04, 110-408-EM PA 110-435-EM, 110-445-EM CR 110-503-EM			Stage ² 110-60D-EM 0 14 2 OOE1 - OOE9 - OOEK - OOE0 PA 110-528-EM CR 110-613-EM		
Pondération																		
T - P - E	16	14	16	15	16	18	13	19	17	14	22	15	12	15	15	9	18	11
Heures/semaine	46			49			49			51			42			38		
Cours/session	8			9			8			8			6			5		

1. L'étudiant peut choisir tout cours complémentaire d'une discipline qui ne fait pas partie de la formation spécifique de ce programme.

2. Ce cours est porteur de l'épreuve synthèse de programme. Pour s'y inscrire, il faut être inscrit aux derniers cours du programme exception faite des cours de la formation générale complémentaire.

VOTRE CHEMINEMENT SCOLAIRE

1. Offre de cours

Tous les cours de la formation générale sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours de la formation générale peut prolonger votre cheminement d'une session.

Les cours de la formation spécifique sont offerts une fois par année; c'est-à-dire que les cours des sessions 1, 3 et 5 sont offerts à l'automne et ceux des sessions 2, 4 et 6 à l'hiver seulement. Un échec à un cours de la formation spécifique peut prolonger votre cheminement d'une année.

2. Inscription

Vous avez la responsabilité de maintenir votre inscription au Cégep en la confirmant et en payant les frais de chaque session dans les délais prescrits. Pour ce faire, vous devez confirmer votre inscription en utilisant le module « Choix de cours » des services en ligne Omnivox du Cégep. Cette inscription s'effectue en octobre pour la session d'hiver et en mars pour la session d'automne.

Il est important que vous preniez connaissance des documents d'inscription dans leur totalité, afin de bien respecter les consignes et d'effectuer un choix de cours éclairé et conforme à votre programme.

Si vous désirez modifier les cours qui vous sont proposés, vous devez prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle le plus tôt possible.

3. Cheminement

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l'obligation d'interrompre l'inscription à vos cours de la formation spécifique, afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les étudiants ayant un cheminement irrégulier, c'est-à-dire ceux qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurés que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

4. Français mise à niveau

Même si vous avez réussi votre cours de français secondaire V, il se peut que vous soyez inscrit au cours de français mise à niveau (601-013-EM). Le règlement des conditions d'admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que tous les étudiants ayant obtenu **un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture** du cours de français du 5^e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français.

5. Rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle (api)

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle pour toute question relative à votre cheminement scolaire. Pour ce faire, veuillez utiliser le module « Prise de rendez-vous » des services en ligne Omnivox. Si aucune disponibilité n'est affichée et que vous désirez voir votre aide pédagogique individuelle, vous devez vous présenter au local A-105 du campus de Longueuil.

6. Annulation de cours

Pour annuler officiellement un cours sans qu'un échec soit porté à votre bulletin, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous pour rencontrer votre aide pédagogique individuelle et ce, avant la date limite déterminée pour chaque session par la Direction des études selon les règles établies par le Ministère. Pour connaître les dates limites d'annulation de cours, veuillez vous référer au calendrier scolaire.

Les conditions ci-dessus s'appliquent même si vous avez déclaré ne plus assister à un ou des cours dans la *Déclaration de la fréquentation scolaire* sur Omnivox, tel que décrit à la section 9 plus bas, car cela n'équivaut pas à une annulation officielle nécessaire pour éviter la mention échec à votre bulletin.

7. Modification d'horaire

Le module *Modification d'horaire* vous permet de déplacer des cours et ce, pour des frais de 30 \$. Ces frais seront portés à votre état compte. Si le système ne vous offre aucune possibilité de déplacement de cours souhaité, il faut comprendre que les cours-groupes sont complets. Toute demande de déplacement de cours vous sera refusée par votre aide pédagogique individuelle.

8. Mention au bulletin « incomplet »

La mention « incomplet » (IN) » peut être inscrite au bulletin de façon définitive lorsqu'un étudiant démontre qu'il n'a pu se consacrer pleinement à ses études pour un motif de force majeure. Une situation de *force majeure* est, par exemple, un accident, la maladie prolongée ou l'assistance à des proches. Une situation est jugée de force majeure lorsqu'elle est hors du contrôle de l'étudiant et qu'elle conduit à une absence des études **de trois semaines ou plus**.

La procédure à suivre est décrite dans le document « Procédure de demande d'incomplet permanent » disponible au A-105 et sur le site Internet du Cégep dans le Guide de l'étudiant.

9. Fréquentation scolaire

À chaque session, les étudiants doivent confirmer leur fréquentation scolaire en utilisant le module « Fréquentation scolaire » des services en ligne Omnivox du Cégep. À la suite de la confirmation de la fréquentation scolaire, les étudiants dont le statut « temps plein » est modifié pour « temps partiel » recevront une facture pour les frais de scolarité à acquitter. Que vous soyez étudiant à « temps partiel » ou à « temps plein », tous les cours qui n'auront pas été annulés avant les dates limites apparaîtront à votre bulletin avec la note correspondante aux points accumulés durant la session.

10. Sources d'information

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d'information suivantes : le site Internet du Cégep (www.cegepmontpetit.ca), les services en ligne Omnivox, le Guide de l'étudiant, le téléaffichage et l'agenda étudiant.

L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ÉSP)

1. Pourquoi une épreuve synthèse de programme?

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par l'étudiant de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

2. Quel est le but de l'épreuve synthèse de programme?

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si l'étudiant a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d'études auxquelles il sera confronté au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

3. Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme?

Tout étudiant évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle il a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de l'étudiant.

4. Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC?

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse est une condition nécessaire à l'obtention du DEC depuis la session hiver 1999. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 32)

5. L'épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep?

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

6. Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme?

Pour être admis à l'épreuve synthèse, l'étudiant doit être inscrit aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de formation générale complémentaire.

7. Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme?

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la(les) discipline(s) du(des) cours porteur(s).

8. Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme?

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un(de) cours situé(s) à la dernière session du programme de l'étudiant. Ce(ces) cours est(sont) considéré(s) cours porteur(s) de l'épreuve. L'étudiant devra donc être inscrit au(x) cours porteur(s) de l'épreuve à sa dernière session.

9. Est-il possible d'échouer à l'épreuve et de réussir le(s) cours porteur(s)?

Non.

10. Est-il possible de réussir l'épreuve et d'échouer au(x) cours porteur(s)?

Non.

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

- 00DV Analyser la fonction de travail
- 00DW Analyser les conditions générales et bucco-dentaires
- 00DX Analyser les caractéristiques spatiales des structures bucco-dentaires à reproduire
- 00DY Appliquer des mesures de prévention et de contrôle antimicrobien
- 00DZ Élaborer une stratégie d'intervention denturologique dans les cas d'affections bucco-dentaires
- 00E0 Utiliser une approche clinique adaptée aux caractéristiques des patientes et des patients
- 00E1 Adapter des procédés de fabrication des prothèses amovibles
- 00E2 Maintenir l'équilibre du système bucco-dentaire
- 00E3 Procéder à la prise d'empreinte et à la fabrication de porte-empreinte
- 00E4 Fabriquer des protecteurs buccaux
- 00E5 Modifier des prothèses amovibles
- 00E6 Procéder à la fabrication de maquettes d'occlusion et à la prise d'articulés
- 00E7 Procéder au montage des dents et à l'essai en bouche
- 00E8 Procéder à la finition et à la mise en bouche des prothèses amovibles
- 00E9 Concevoir et corriger des pièces squelettiques
- 00EA Établir un plan de traitement denturologique
- 00EB Appliquer des principes d'esthétique à la conception et à la fabrication de prothèses amovibles
- 00EC Concevoir et fabriquer des prothèses amovibles complètes et immédiates
- 00ED Concevoir et fabriquer des prothèses amovibles partielles et immédiates
- 00EE Résoudre des problèmes de prothèses dans les cas de dysfonction de l'articulation temporo-mandibulaire
- 00EF Effectuer des traitements préprothétiques
- 00EG Appliquer des techniques de gestion d'entreprise
- 00EH Concevoir et fabriquer des prothèses adaptables aux implants ostéointégrés
- 00EJ Appliquer les lois et règlements liés à la pratique professionnelle

2. CONTRIBUTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU PROGRAMME D'ÉTUDES DE L'ÉTUDIANT

La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l'ensemble des programmes d'études. À ce titre, elle contribue au développement des compétences qui définissent le portrait du diplômé de chacun des programmes d'études à travers les cours de la formation générale complémentaire et, de façon particulière, des quatre disciplines suivantes :

- Français, langue d'enseignement et littérature;
- Philosophie;
- Anglais, langue seconde;
- Éducation physique.

À la fin de ses études collégiales, grâce aux cours de la formation générale, le diplômé saura apprécier des œuvres littéraires, des textes et d'autres productions artistiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Il aura acquis la maîtrise de la langue française, grâce à laquelle il aura appris à bien communiquer à l'oral comme à l'écrit. Il aura appris à analyser des œuvres ou des textes philosophiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Il saura faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique. Il saura maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation. Il aura acquis une meilleure connaissance de la langue anglaise et aura amélioré sa communication à l'oral comme à l'écrit dans cette langue. Il aura appris à adopter un mode de vie sain et actif et à reconnaître l'influence du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive. Grâce aux cours de la formation générale, l'étudiant sera capable de faire preuve d'autonomie, de créativité dans sa pensée et ses actions. Il aura développé des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir. Enfin, par le biais de la formation générale complémentaire, il aura appris à s'ouvrir à des champs de l'activité humaine autres que son domaine de spécialisation.

3. COURS PORTEUR DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

3.1 Identification

<i>Séminaire</i>	110-613-EM	(2-1-2)
<i>Stage</i>	110-60D-EM	(0-14-2)

3.2 Description des activités visant à préparer l'étudiant à l'épreuve synthèse de programme

Les deux cours porteurs de l'épreuve synthèse de programme, en raison même des travaux qui y sont requis et des analyses qui y sont effectuées, font appel aux compétences théoriques et pratiques développées et acquises dans les cours précédents. Toutes les étapes de travail du denturologiste œuvrant en cabinet privé y seront rappelées lors des activités d'intégration prévues dans ces cours.

3.3 Relation entre l'évaluation du cours et celle de l'épreuve synthèse de programme

Mêmes éléments d'évaluations que les cours porteurs, mais la pondération peut être différente.

4. CONTEXTE DE RÉALISATION DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE

L'épreuve synthèse de programme se déroulera dans le cadre des cours du *Séminaire* et du *Stage*.

Phase 1

- Concevoir et fabriquer des prothèses amovibles adaptées pour des patientes ou des patients qui présentent une édentation complète ou partielle, à partir de données et d'observations recueillies par le candidat(e) au moment des actes posés à la chaise ;
- Élaborer une prescription pour prothèses squelettiques partielles.

Phase 2

- Réussir une épreuve de connaissances pratiques qui couvrira les compétences 1 à 6 ; cette partie de l'épreuve sera principalement composée de mises en situation qui mettront à contribution l'expertise et la capacité d'analyse des candidats(es). Le coefficient de difficulté est ainsi le même pour tous(tes) les candidats(es).

5. PLAN D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE

Objectif	Critère *	Pondération
1. Compléter le dossier patient	A	3 %
2. Élaborer un plan de traitement conforme aux notions théoriques acquises en tenant compte des demandes du patient (si possible)	A	5 %
3. Réussir la prise d'empreintes primaires	A	4 %
4. Élaborer et confectionner des porte-empreintes individuels	B	5 %
5. Réussir la prise d'empreintes finales	A	8 %
6. Couler des modèles finals avec endiguement périphérique et construire les maquettes	B	5 %
7. Enregistrer l'articulé et modifier au besoin le plan de traitement	A	8 %
8. Monter et cirer les prothèses	B	15 %
9. Essayer en bouche, modifier et personnaliser le montage	A	12 %
10. Équilibrer et finir les prothèses	B	10 %
11. Mettre en bouche les prothèses et les ajuster de façon fonctionnelle	A	8 %
12. Maintenir de façon efficace des mesures d'asepsie	A + B	2 %
13. Élaborer une prescription pour prothèses squelettiques partielles	B	5 %
14. Épreuve de connaissance pratique		10 %

* Précision concernant l'évaluation des apprentissages

A : Examen pratique avec patient (clinique)

B : Examen pratique en laboratoire